



PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

N°4 - 5 NOVEMBRE 2020

LETTRE D'INFORMATION

en Bourgogne-Franche-Comté

**ENSEMBLE, REDONNONS DU TONUS
À L'ÉCONOMIE TRICOLEURE**



FABIEN SUDRY - Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté

Reconfiner sans confiner notre économie,
plus qu'un enjeu... **Un défi**

L'évolution de la situation sanitaire dans notre pays a conduit le président de la République à décider d'instaurer un nouveau confinement pour agir plus fort encore et affronter l'accélération brutale et soudaine de l'épidémie.

Il ne peut toutefois être question de mettre à nouveau notre économie sous cloche et les efforts de soutien déployés au cours de la première phase seront reconduits et amplifiés. La solidarité nationale continuera à s'exercer pleinement.

Le plan de relance demeure une de nos priorités, nous restons déterminés et à pied d'œuvre pour conduire ses actions, faire face et protéger le pays des conséquences économiques et sociales de la crise de la Covid-19.

Le rythme de déploiement des mesures destinées à soutenir les entreprises à court et moyen terme sera déterminant.

**Parvenir à identifier les projets partout sur notre territoire, flécher les financements
et s'assurer que les projets démarrent effectivement :
tel est notre défi collectif !**



Les Actualités

OUVERTURE DU GUICHET « INDUSTRIE DU FUTUR »



ACCÉLÉRER LA TRANSFORMATION DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE VERS « L'USINE 4.0 » !

Dans le cadre du Plan de relance, le Gouvernement mobilise **40 M€ dès 2020** pour soutenir cette dynamique d'investissement vers l'industrie du futur. Ce dispositif sera reconduit à hauteur de **140 M€ en 2021** et de **100 M€ en 2022**.

Le guichet permettant aux PME et ETI (entreprises de taille intermédiaire) de bénéficier de l'aide aux investissements vers l'industrie du futur est ouvert !

Les entreprises peuvent déposer leurs dossiers depuis le 27 octobre jusqu'au 31 décembre 2020 inclus auprès de l'Agence de services et de paiement (ASP).

Dispositif sur

www.asp-public.fr/aide-en-faveur-des-investissements-de-transformation-vers-lindustrie-du-futur

LANCEMENT DE DEUX APPELS À PROJETS

DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE HYDROGÈNE DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE ET DE LA STRATÉGIE NATIONALE POUR L'HYDROGÈNE DÉCARBONÉ



Ces deux appels à projets portés par l'ADEME s'inscrivent dans le cadre de la stratégie nationale d'accélération de l'hydrogène décarboné annoncée le 8 septembre 2020.

1

L'APPEL À PROJETS « **BRIQUES TECHNOLOGIQUES ET DÉMONSTRATEURS** » vise à

- **développer ou améliorer les composants** et systèmes liés à la production et au transport d'hydrogène et à ses usages tels que les applications de transport ou de fourniture d'énergie.
- **soutenir des projets de démonstrateurs**, de pilotes ou de premières commerciales sur le territoire national, permettant à la filière de développer de nouvelles solutions et de se structurer.

Les dossiers de candidature devront être envoyés par voie dématérialisée avant le 31 décembre 2022 à 23h59.

2

L'APPEL À PROJETS « **ECOSYSTÈMES TERRITORIAUX HYDROGÈNE** » vise à

- **déployer** dans les territoires des écosystèmes structurants, associant production, distribution et usages d'hydrogène décarbonné et/ou renouvelable
- **accompagner** le changement d'échelle permettant la structuration de la filière industrielle et baisser les coûts.

**Plusieurs dates de relève des projets sont programmées :
17 décembre 2020, 16 mars 2021 et 14 septembre 2021.**

SOUTIEN DES FILIÈRES AUTOMOBILE ET AÉRONAUTIQUE

FONDS DE SOUTIEN À LA MODERNISATION DES FILIÈRES AUTOMOBILE ET AÉRONAUTIQUE

La Bourgogne-Franche-Comté compte aujourd'hui 42 projets accompagnés au titre du Plan de relance, représentant près de 30 millions d'euros de soutien.

Après les 30 projets financés au titre du fonds de soutien à l'investissement industriel pour 20 millions d'euros, la région recense désormais 12 projets lauréats au titre des appels à projets automobile et aéronautique (1 aéronautique et 11 automobile) représentant **un investissement productif de plus de 20 millions d'euros.**

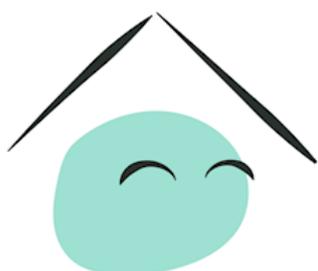


Ces projets bénéficieront d'un soutien de plus de 9 millions d'euros dans le cadre des fonds de soutien automobile et aéronautique. Ces aides s'avèrent particulièrement opportunes pour le territoire, la filière automobile comptant en région 40 000 salariés, hors intérim, **soit près du tiers de l'emploi industriel.**

POUR SIMPLIFIER LE FINANCEMENT DES TRAVAUX GRÂCE À UNE SEULE AIDE COLLECTIVE !

Il s'agit d'une aide unique versée au syndicat de copropriétaires pour le financement des travaux de rénovation globale qui garantissent une amélioration significative du confort et de la performance énergétique.

Le service MaPrimeRénov'Copro sera accessible pour déposer son dossier le 1er janvier 2021. Les travaux dont les devis auront été signés à compter du 1er octobre 2020 seront éligibles à MaPrimeRénov'Copro.



Les montants d'aides et le mode de calcul de MaPrimeRénov' copropriétés sont de 25 % de la quote-part des travaux dans la limite de 3.750 €/logement et l'accompagnement est pris en charge dans la limite de 180€/logement.

Pour déposer votre demande, rendez-vous sur :

www.maprimerenov.gouv.fr



Retrouvez l'ensemble des mesures du plan de relance

planderelance.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*